

Procès verbal d'assemblée générale ordinaire de l'association Libretic

Date de l'AG : 02 février à 20h

Date de la convocation : 10 janvier 2023

Lieu :

- Salle des genêts d'or - 33360 Cénac
- <https://jitsi.libretic.fr/AGLibretic02022023>

Nombre de membres de l'association : 12 dont 4 membres fondateurs / d'honneur

Nombre de membres présents : 11 dont 4 membres fondateurs / d'honneur

Règles de quorum : 10 % des membres ou 50 % des membres fondateurs et d'honneur

Quorum atteint : oui

Ordre du jour

1. Modification des statuts.....	1
2. Modification du règlement intérieur et des CGU (ci-joints modifiés).....	3
3. Bilan moral et financier.....	3
4. Perspectives 2023.....	7
5. Fixation du montant des cotisations et des tarifs.....	8
6. Approbation du budget de l'exercice 2023.....	9
7. Renouvellement des membres du conseil d'administration.....	10
8. Questions diverses.....	11

Points de l'ordre du jour proposés au bureau postérieurement à la convocation : néant

1. Modification des statuts

1.1. Protection des données personnelles

« En cas d'atteinte à vos données personnelles, seule une association agréée (Association de protection de la vie privée et des données personnelles déclarée depuis au moins 5 ans) ou certains syndicats peuvent introduire une action en justice, qui mettra en œuvre une action de groupe pour les personnes qui sont dans la même situation que vous ».

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34651>)

À travers cette modification il s'agit d'inscrire la protection des données personnelles de ses adhérents dans l'objet statutaire de l'association, de manière à lui permettre d'exercer des recours dans le cadre restrictif décrit par l'article cité ci-dessus.

Proposition de modification

- Article 2 - Objet : ajout d'un objet « **accompagner ses adhérents dans la protection de leur vie privée et de leurs données personnelles** »

1.2. Suppression de la catégorie membre bienfaiteur

Avec l'obtention de la reconnaissance d'intérêt général, nous souhaitons distinguer le statut d'adhérent du statut de donateur. Un donateur n'est pas tenu d'adhérer, et le seul don ne confère pas le statut de membre.

Proposition de modifications

- Article 5 – Composition & Article 12 - Dispositions communes aux assemblées générales : **Suppression de la catégorie de membre bienfaiteur**

1.3. Mise en conformité avec les préconisations des services fiscaux

Avec la reconnaissance d'intérêt général, les services fiscaux demandent que soit inscrit clairement dans les statuts de l'association la gestion désintéressée de l'association.

Proposition de modification

- Article 10 : Remplacement du paragraphe 3 par : « **Les membres du conseil d'administration assurent bénévolement la gestion de l'association dans le but de mettre en œuvre les décisions de la dernière assemblée générale et conformément à l'objet fixé à l'article 2 des présents statuts. Ils œuvrent de façon désintéressée pour eux-même ou par personne interposée, et n'ont aucun intérêt direct ou indirect dans le résultat de l'exploitation.** »

Discussion : Néant

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision : Proposition adoptée



<https://libretic.fr>

2. Modification du règlement intérieur et des CGU (ci-joints modifiés)

Le règlement intérieur et les conditions générales d'utilisation ont été modifiées en cours d'année, en raison de l'ouverture de services supplémentaires, de la candidature au collectif CHATONS et afin de clarifier certains points du fonctionnement de l'association.

- Clarification de la séparation règlement intérieur / CGU
- Modification du règlement intérieur :
 - conditions d'adhésion
 - participation à la vie de l'association

Discussion : Néant

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision : Proposition adoptée

3. Bilan moral et financier

L'association Libretic est née en mars 2022, avec pour but de proposer de l'accompagnement à l'adoption de logiciels libres pour des particuliers, associations, PME, libéraux... et de fournir des services en ligne basés sur des logiciels libres et respectueux de la vie privée de leurs utilisateurs.

Parmi les objectifs de la fourniture de services par l'association figurent également :

- constituer une infrastructure qui fonctionne en auto-hébergement, afin de ne pas participer à la concentration de ressources informatiques dans des *centres de données* énergivores et qui soit distribuée sur plusieurs sites, par exemple chez des membres pouvant accepter d'accueillir un serveur et de lui fournir électricité et connexion internet fibre
- réemployer du matériel, raisonnablement ancien, qui offre un bon compromis performance/consommation énergétique

3.1. Membres, utilisateurs, services

Au 02 février 2023, l'association compte :

- 12 membres dont 3 membres fondateurs et 1 membres d'honneur, 1 association
- 3 utilisateurs invités (découverte)



<https://libretic.fr>

- 15 services ouverts dont 5 sont totalement publics, 2 sont partiellement publics, 8 sont réservés aux membres
- 3 sites internet hébergés (en dehors de celui de Libretic)

Services ouverts :

Service	Public
Courriel	Mutualisé - réservé adhérents
Nextcloud	Mutualisé - réservé adhérents
Mastodon	Mutualisé - réservé adhérents
Matrix	Mutualisé - réservé adhérents
Peertube	Mutualisé - réservé adhérents
Etherpad	Mutualisé - public
Jitsi	Mutualisé - public
Mobilizon	Mutualisé - public et accès adhérents
Wikis (documentation)	Mutualisé - public (lecture) et accès adhérents (contributions)
Gitea	Public (lecture) et accès adhérents
Hébergement Wordpress/Grav	Instances dédiées uniquement
Paheko	Instances dédiées uniquement
Matomo	Mutualisé - réservé adhérents
UptimeKuma	Mutualisé - réservé adhérents
Healthchecks	Mutualisé - réservé adhérents
Loomio (<i>pas encore ouvert</i>)	<i>Mutualisé - réservé adhérents</i>

A noter : les services mutualisés peuvent aussi être installés en instances dédiées sur demandes particulières à étudier.

Au cours de l'année 2023 nous souhaiterions la participation de nos membres afin d'analyser l'utilisation qui est faite de ces services, et aider à leur bonne appropriation.

3.2. Candidature au collectif CHATONS

Libretic a déposé sa candidature pour rejoindre le collectif CHATONS à l'été 2022. Après une période d'audit de notre candidature cette dernière a été validée par le collectif le 20 décembre 2022. Nous sommes donc officiellement Chaton !



3.3. Reconnaissance d'intérêt général

L'association a entrepris les démarches pour obtenir la reconnaissance d'intérêt général par les services fiscaux. Cette reconnaissance a été obtenue le 02 novembre 2022.

Le fait que l'association soit reconnue d'intérêt général lui permet d'émettre des reçus fiscaux pour les dons qui lui sont faits. Ces reçus fiscaux permettent aux donateurs de bénéficier d'une réduction :

- de 66% de la valeur des dons pour les particuliers, en déduction des impôts sur le revenu
- de 60% de la valeur des dons pour les entreprises, en déduction des impôts sur les sociétés

Sont éligibles au dispositif les dons ponctuels en numéraire, les dons en nature, et les cotisations annuelles, sous réserve que les dons soient sans contrepartie => implique de reconsidérer les tarifs.

3.4. Possibilités de subventions

La mairie de Cénac nous a adressé un dossier de demande de subvention courant 2022 dans lequel figure une « charte des associations de Cénac » que nous avons été invités à retourner signée avec notre demande de subvention.

À notre connaissance c'est une première sur la commune et les associations cénacaises n'ont pas été consultées pour la rédaction de cette charte.

Nous avons adressé un courrier en novembre à la mairie prenant position contre la signature de la charte des associations de la commune de Cénac en l'état et n'avons eu aucun retour à ce jour.

Nous avons néanmoins déposé un dossier de demande de subvention, que nous pourrons compléter à l'issue de l'AG avec notre bilan.

3.5. Participation à des événements

- Camp CHATONS (08/2022)



<https://libretic.fr>

- Forum des Associations de Cénac (09/2022)
- Représentation à la présentation de l'association YAKA de Cénac (10/2022)
- Fête de la Transition à Saint Loubès (10/2022)
- Le Capitole du Libre à Toulouse (11/2022)
- Représentation à l'UTOPIA Bordeaux pour la projection de LOL (11/2022)

3.6. Organisations d'événements

- Présentation de l'Asso et Ateliers d'accompagnement (4 en 6 mois)
- Chapéro Girondin (11/2022)

3.7. Synthèse 2022

- Année de démarrage, très active et très dense
- Des centaines d'heures de travail bénévole – des idées pour la valorisation du bénévolat ? (il existe un plugin Paheko)
- De nombreuses rencontres avec des acteurs du monde des logiciels libres

3.8. Bilan financier 2022

Le bilan financier est annexé au présent document.

Discussion :

- *Qu'est-ce que l'abandon de frais ?
=> Des frais engagés par un bénévole, qui auraient du être payés par l'association, et que le bénévole renonce à se faire rembourser. Cela revient au même que si le bénévole avait fait un don à l'association du montant des frais engagés puis s'était fait rembourser par l'association. Dans ce cas, le montant des frais est considéré comme un don financier par les services fiscaux et défiscalisable dans les mêmes conditions. Les justificatifs des frais engagés doivent comporter une mention précisant que le bénévole renonce à se faire rembourser.*

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision : Bilan adopté



<https://libretic.fr>

4. Perspectives 2023

- Formation Emancip'Asso par Framasoft (01/2023 à Paris)
- Ouverture du service Loomio
- Adhésion d'une association de fait
- Hébergement d'un site internet pour une librairie associative de Bordeaux qui prévoit d'adhérer
- Ateliers en présentiel ou en distanciel au rythme \pm 8 semaines
- Persévérer dans les contacts avec la Mairie de Cénac, école et bibliothèque
- Répondre aux demandes de la Mairie de Saint Loubès
- Clima'x : proposition faite aux acteurs du libre Girondin lors du Chapéro de participer à l'évènement (courriel envoyé aux organisateurs)
- Participation à Electrogen à Génissac
- Repair café de Saint Loubès (dates non définies)
- Master Class avec le pôle numérique Cœur Entre 2 mers
- Achat de supports de communication : prospectus, adhésifs et kakemono
- Nous envisageons d'adresser d'autres demandes de subvention à St Loubès, Villenave d'Ornon et au pôle Coeur entre deux mers.

Appel aux bonnes volontés

- Pour assurer la promotion de l'association et de notre démarche (dégooglisation, logiciels libres...)
- Pour contribuer à la documentation
- Pour des actions de communication, de prise de contact
- Pour une présence lors des ateliers d'accompagnements et/ou des représentations
- Pour amener de la transparence sur le fonctionnement et les coûts (en lien avec le prix libre et conscient)
- Évaluation de logiciels (par ex : yunohost, /e/os...), identifier des référents sur certains
- Autres idées ?

Discussion :

- *Tenir compte des considérations environnementales sur les stickers en particulier qui risquent d'être plastifiés*



5. Fixation du montant des cotisations et des tarifs

Proposition de construire une grille de tarifs intégrant pour certains services à des prix libres et conscients pouvant convenir à certains usages, notamment pour des adhérents particuliers :

- pour amener à réfléchir sur ses propres besoins
- pour amener à prendre conscience du travail que ça représente
- suppose d'être précis et transparent sur le travail réalisé et les coûts de fonctionnement et d'entretien
- assorti d'une indication de ce qu'on estime correct pour les services, par exemple : 1€/Go/mois, 5€/an/service pour ceux sans quota de stockage (comme Matomo, UptimeKuma, Healthchecks)

=> un travail d'éclaircissements est à mener pour identifier les coûts et proposer des fourchettes (par exemple prix mini, prix soutien...)

Intitulé	Prix/an TTC
Adhésion Cotisation annuelle solidaire Cotisation annuelle normale	10 30
Accès aux services Les adhérents ont un compte d'accès qui leur permet d'utiliser les services mutualisés réservés aux adhérents et d'y stocker leurs données / emails / vidéos... 5 Go de base Quota de stockage supplémentaire en Go à prix libre (conseillé autour de 1€ / Go / an)	5
Service hébergement de site internet (Wordpress / Grav) Réservé aux adhérents Installation d'un service wordpress sur modèle libretic Nom de domaine au choix libre mais non géré Certificat SSL LetsEncrypt inclus Sauvegardes incluses	PLC
Service Loomio Réservé aux adhérents Création d'une structure dans loomio.libretic.fr mutualisé pour la structure adhérente dont elle est administratrice Sous-structures illimitées Les accès des adhérents de la structure se font sur invitation par la structure Documents joints non limités, mais invitation à la sobriété : Taille des documents < 5 Mo, invitation à les supprimer lorsqu'ils sont obsolètes	PLC



<https://libretic.fr>

Service Paheko Réservé aux adhérents Création d'une instance dédiée de Paheko pour la structure adhérente dont elle est administratrice Nom de domaine = nom-structure.paheko.libretic.fr Sauvegardes incluses Mises à jour incluses	PLC
Service Matomo – 1 site Réservé aux adhérents Création d'un site dans l'instance stats.libretic.fr pour la structure adhérente	PLC
Service Uptimekuma Réservé aux adhérents Un accès permettant de réaliser sa configuration	PLC
Service Healthchecks Réservé aux adhérents Un accès permettant de réaliser sa configuration	PLC
Tarif prestations : 400 €/jour – 50 €/h – déplacement en plus si > 10 km autour de Cénac	

Discussion :

- *La valorisation du travail des bénévoles à considérer... C'est prévu mais n'a pas été fait en 2022. Un module de Paheko permet ça, à étudier. On prévoit une saisie à posteriori même approximative du temps passé en 2022.*

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision : Proposition adoptée

6. Approbation du budget de l'exercice 2023

Le budget 2023 est annexé au présent document.

Discussion : Néant



<https://libretic.fr>

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision : Budget approuvé

7. Renouvellement des membres du conseil d'administration

Selon les statuts le conseil d'administration est composé de 3 à 5 membres fondateurs ou d'honneur.

Candidatures :

- Olivier Navas
- Marie Villaudière
- Martin Deschamps

Discussion :

- présentation des candidats

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision : Proposition adoptée

8. Questions diverses

8.1. Retour sur le règlement intérieur, modes de communication avec les membres

Propositions d'améliorations pour une participation plus active :



<https://libretic.fr>

- mise en place de loomio, pour les futures discussions et avis sur propositions, sondages, ag et votes
- ateliers pour des conseils d'utilisation de clients de courriel Thunderbird et K9Mail et bonnes pratiques d'utilisation du courrier électronique
- choix de l'adresse de contact à privilégier (dans Paheko)

Canaux de communication :

- dans matrix, un canal Libretic : #libretic:matrix.libretic.fr où les adhérents peuvent s'inscrire et discuter incidents et maintenance
- mobilizon : pour la communication sur des ateliers et événements (et la gestion des inscriptions)
- mastodon : communication publique, incidents et maintenance
- site libretic (flux rss) : communication publique
- l'espace incidents : pour remonter vos problèmes et difficultés, après avoir vérifié...
- la page d'état des services : pour avoir un aperçu de l'état de fonctionnement des services (<https://uptimekuma.libretic.fr/status/services-libretic>) + incidents et maintenance du moment (intention : <https://etat.libretic.fr> ou autre nom ?)

Pour le bureau

Olivier Navas

Président de l'association Libretic